

La restauration de landes sèches à myrtilles

DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

DATE

2006-2011

BUDGET

115 470 €

PARTENAIRES

Commune de Saint-Pardoux-Morterolles, ONF, Europe (Feder), Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, État, éleveur ovin

DOMAINE D'ACTION

Protection, préservation des espaces naturels

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Patrimoine naturel

LOCALISATION DE L'INITIATIVE

Lande d'Augerolles sur la commune de Saint-Pardoux-Morterolles (23)

PILOTE

Communauté de communes Creuse Sud-Ouest (CC CSO)

Route de la Souterraine

23400 MASBARAUD-MERIGNAT

05 55 54 04 95

administration@cbrv.fr

www.ciate.net

www.cc-bourganeuf-royeredeavassiviere.fr



Peggy CHEVILLEY

Responsable du service environnement

05 55 54 04 95

responsable.environnement@cbrv.fr

Les landes sèches à myrtilles occupaient, il y a une centaine d'années, une grande superficie sur le plateau de Millevaches. L'abandon des terres et leur valorisation par les plantations forestières ou des prairies permanentes ont conduit à la disparition progressive de ces habitats. Les landes constituent désormais des reliques que la collectivité souhaite préserver et restaurer pour maintenir une diversité de milieux et d'espèces sur son territoire.

Suite à un état des lieux de la lande d'Augerolles, la communauté de communes a été appuyée par l'ONF qui lui a proposé différents scénarios de restauration. L'objectif était de rouvrir le milieu pour favoriser la biodiversité propre aux landes sèches d'altitude et le maintien d'une ouverture paysagère dominante.

Pendant 5 ans, des travaux de bûcheronnage sélectif d'arbres et arbustes et de fauche de fougères ont été réalisés afin d'appauvrir la Fougère aigle, avec une augmentation progressive de la surface traitée (de 8,1 à 21,4 hectares en trois ans). Une gestion par pâturage a été mise en place, rendue pérenne à la cinquième année, grâce à l'installation d'un parc fixe clôturé. Un accord passé avec un éleveur ovin local permet ainsi l'entretien régulier du site durant l'été. En complément, des exclos de mise en défens ont été aménagés pour préserver une espèce protégée sensible au piétinement, le Lycopode en massue, et conserver des placettes non restaurées (intérêt comparatif).

Les premiers résultats obtenus montrent une régression de la fougère, un dynamisme des espèces végétales caractéristiques (callune, myrtille, framboisier), le retour du pâturage ovin traditionnel et la préservation de deux espèces protégées (Engoulevent d'Europe et Lycopode en massue).





RÉSULTATS OBTENUS

■ **Les fauches successives** ont permis d'affaiblir la fougère et le retour d'une végétation suffisante pour alimenter un troupeau ovin pendant quelques mois. Toutefois, la fougère reste très présente et une fauche annuelle reste nécessaire. La situation est devenue stable, le développement des fougères et des ligneux est limité grâce à un entretien régulier. Une convention pluriannuelle a été signée avec un éleveur, ce qui permet de ga-

rantir la pérennité de l'opération.

■ **A noter qu'un** sentier de grande randonnée passe par le site et que des panneaux d'information ont été apposés aux entrées du parc. Des portillons à ressort permettent au public piéton de traverser le parc de pâturage et de profiter ainsi d'un point de vue sommital dégagé au sein d'un contexte paysager à dominante forestière.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La Fougère aigle est une espèce végétale très résistante, qui a une capacité de repousse importante grâce à ses rhizomes (réserves d'énergie). Sur une zone où elle est bien implantée, la fauche et le pâturage ne permettent pas de l'éradiquer mais seulement de limiter sa densité. D'autant plus que le chargement en bétail (nombre d'UGB - Unité Gros Bétail - par hectare) ne peut être trop important car il pourrait mettre en péril le cortège végétal caractéristique de la lande (myrtilles, bruyères, framboisiers, etc.). Il est nécessaire de poursuivre l'opération tous les ans sans discontinuité pour ne pas perdre le bénéfice des années antérieures de travaux.

Trouver un éleveur ovin à proximité n'a pas été simple dans un secteur dominé par l'élevage bovin. La mise en place d'un parc clôturé a facilité les choses car le gardiennage en itinérance est encore plus difficile à trouver.

La cohabitation entre pâturage et tourisme se

passer bien, même si certains usagers ne respectent pas les règles de bien séance (chien non tenu en laisse, approche ou traversée du troupeau, etc.), indiquées au niveau des entrées.

SOLUTIONS APPORTÉES

Pour réduire les coûts d'entretien, seule la moitié de la lande est fauchée par la commune chaque année. La moitié concernée alterne, les mêmes terrains sont donc fauchés une année sur deux.

Un chien patou a été mis dans le parc afin de protéger le troupeau ovin et s'avère être plus dissuasif pour les randonneurs négligeant les règles.

PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Outre la poursuite de l'opération, il n'y a pas d'évolutions en perspective.

TÉMOIGNAGE

Il est conseillé de trouver un ou plusieurs exploitants agricoles ou bergers intéressés dès le début de l'opération.

Il faut être conscient des besoins réguliers d'intervention et l'inclure si possible dans les modalités de la convention passée avec l'exploitant/le berger. Dans certaines situations, l'exploitant agricole peut bénéficier de Mesures Agro-Environnementales (MAE).